

COMMUNE DE SAULNES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022 - 20H15

Présents : M. Adrien ZOLFO, Maire

Mmes WAGNER, GONCALVES LEITE, M. PIERRE, Adjoints, Mmes LE FEVRE, POTIER, RODRIGUES, MM. ARQUIN, SANTINI, CADORIN.

Excusés : Mme SALARI (procur. ARQUIN), M. DROPSY (procur. SANTINI), Adjoints, Mmes SCHOEPP (procur. WAGNER), MORGENTHALER (procur. GONCALVES LEITE), MM. GOURDIN (procur. ZOLFO), JOURDOIS (procur. PIERRE), BASTOS (procur. RODRIGUES).

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée les divers points à l'ordre du jour. Au préalable, le compte-rendu de la séance du 7 Juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe le Conseil des **décisions prises par ses soins** depuis la dernière réunion du Conseil, dans le cadre de la **délégation de pouvoirs du 23 Mai 2020**.

1) En date du 12 Juillet 2022, considérant l'acquisition, pour les Services Techniques Municipaux, d'un **Aspirateur électrique de Voirie de type GLUTTON H2O Perfect**, et la nécessité de prévoir la vérification, l'entretien et le nettoyage des divers éléments techniques de cet outillage de voirie,

Monsieur le Maire a décidé de **passer un Contrat de Maintenance Tranquillité de l'Aspirateur électrique de Voirie Glutton H2O Perfect, auprès de la Société GLUTTON Cleaning Machines** sise à ANDENNE (Belgique), **prévoyant la maintenance et l'entretien des éléments d'aspiration, de nettoyage et de désinfection de l'outillage, à raison d'un passage par an du technicien et remplacement des pièces d'usures suivant liste annexée au Contrat, pour un forfait annuel de 895,00 Euros H.T. et pour une durée de 4 ans.**

CAL : RAPPORT CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Monsieur le Maire donne information au Conseil Municipal du **Rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération de Longwy, concernant les Exercice 2016 et suivants.**

Monsieur le Maire précise, à ce sujet, que la réglementation stipule que le Conseil Municipal de chaque Commune membre de la Communauté d'Agglomération (« Grand Longwy Agglomération ») doit être destinataire de ce Rapport, afin qu'il donne lieu à débat.

Après examen de ce Rapport et des informations contenues, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- de donner acte de ce Rapport de la Chambre Régionale des Comptes et des observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération de Longwy (Exercices 2016 et suivants), qui a été présenté au Conseil Communautaire du GLA et communiqué au Conseil Municipal.

CESSION TERRAIN HIVORY DECLASSEMENT DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, par délibération du **29 Septembre 2021**, il a été autorisé la **cession, au profit de la SAS HIVORY, d'un terrain situé au lieu-dit " Sur la Heule" à Saulnes**, sur la parcelle cadastrée section AB numéro 217 appartenant au domaine public communal.

Monsieur le Maire rappelle également que ce terrain, d'une surface de **25 m²**, est donné **en location à cette Société** (ex S.F.R.), en vertu d'une convention de mise à disposition en date du 29 Mai 2000 ainsi qu'un avenant numéro 1 en date du 14 Juin 2005.

Après plus de 15 ans d'exploitation dudit terrain, **la Société HIVORY a déclaré être intéressée par l'acquisition de ce bien**. Ainsi, la réalisation de **cette opération permettrait à la Ville de maintenir l'activité de ladite Société et son développement au niveau de la Commune de SAULNES**.

La Commune n'a en l'état aucun intérêt à s'opposer à une telle acquisition.

Pour donner suite à la délibération initiale du 29 Septembre 2021, et permettre à la Commune de répondre favorablement à la demande de la Société HIVORY, Monsieur le Maire précise au Conseil qu'il convient de **constater la désaffectation de l'utilité publique de ce terrain et d'en prononcer le déclassement du domaine public, de sorte qu'il puisse être incorporé dans le domaine privé de la Commune**.

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1, L.2141-1 et L.3111-1,

Considérant que la Commune est propriétaire du terrain situé au lieu-dit " Sur la Heule" à Saulnes (54650) sur la parcelle cadastrée section AB numéro 217 appartenant au domaine public communal,

Considérant que ce bien n'est ainsi ni affecté à un service public ni affecté à l'usage direct du public,

Considérant la nécessité de constater la désaffectation de ce bien et d'en prononcer son déclassement, afin de pouvoir faire suite à la proposition d'acquisition de la Société HIVORY, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de constater la désaffectation du terrain de 25 ca sis Rue du Stade,**
- **de prononcer le déclassement du domaine public communal de ce terrain et de l'incorporer au domaine privé.**

BUDGET COMMUNE VIREMENT DE CREDITS EXERCICE 2022

Le Conseil décide à l'unanimité de voter, dans le cadre du Budget Principal de la Commune, Section Investissement, Exercice 2022, le virement de crédits suivant :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Compte 2315/904 (Install
Techn. Voirie Divers)

- 21 000,00

DEPENSES

Compte 21316 (Equipements
de Cimetière)

+ 21 000,00

SUBVENTION CCAS EXERCICE 2022

Après avoir pris connaissance des activités du Centre Communal d'Action Sociale, de l'état de ses comptes financiers et de son programmes 2022, en tenant compte parallèlement de la structure du Budget Principal de la Commune, **le Conseil décide à l'unanimité :**

d'accorder les subventions suivantes au titre de l'Exercice 2022

ASSOCIATIONS LOCALES

Centre Communal d'Action Sociale de Saulnes (CCAS)
3ème acompte

6 000

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE
EST LEVEE A 22 HEURES 00**